Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 045-214502726-20261102-75_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

DÉPARTEMENT DU LOIRET

N75_ 2026
8.1

COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 19
- absents : 4
- pouvoirs : 1
- votants : 20

Le quorum est atteint.

- pour : 20
- contre : -
- abstention : -

Date de convocation :

28 octobre 2026

Aujourd'hui, lundi 2 novembre 2026 à 18 h 30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christophe DELAFOY, maire.

Étaient présents : Christophe DELAFOY, Mme Caterine DESCHAMPS, M. Guillaume RICHARD, Mme Christine FERGEAU, M. Alain GIRBE, M. Stéphane BRIS, Mme Camille SARTHRE (pouvoir Mme Hélène DENIS), M. Jean-Michel GUILHEN, M. Xavier CHAU, M. Arnaud DE REVIERS, Mme Estelle BARON, Mme Sophie DUBOIS, Mme Elsa DELAFOY, M. Arnaud REBILLON, M. Julien LAMBERT, Mme Claire GODIN, M. Michel VASSELON, M. Vincent MICHAUT, M. Alain MARSEILLE.

Étaient absents : Mmes Djamila LAGGOUN, Hélène DENIS, Marie PEIXOTO, Catherine RENAUD.

A donné pouvoir : Mme Hélène DENIS.

Secrétaire de séance : Mme Estelle BARON.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE – Convention de partenariat avec l'établissement d'enseignement La Mouillère

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune a pour objectif de créer une coopération éducative entre les étudiants de 1ère année de BTS du campus horticole de La Mouillère et les enfants de 6-11 ans de l'accueil de loisirs pour mineurs (ACM).

Ce projet vise à :

- Sensibiliser les enfants à la biodiversité et à la protection du vivant par des ateliers ludiques qui seront mis en place au printemps prochain en accueil de loisirs pour mineurs (ACM).
- Développer la curiosité scientifique et environnementale des enfants grâce aux connaissances transmises par les étudiants en horticulture.
- Ancrer les apprentissages dans le réel, grâce à des espaces naturels municipaux mis à disposition pour expérimenter et observer la biodiversité.

Par cette coopération, le projet permet :

- Aux enfants de bénéficier d'une éducation environnementale concrète et active.

Mise en ligne le : 06/11/2026 17:15 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Saint-Cyr-en-Val
https://www.intramuros.org/saintcyrenval/documents_administratifs/86469

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 045-214502726-20261102-75_2026-DE

- Aux étudiants de développer leurs compétences professionnelles dans des conditions optimales et de répondre aux attentes de leur formation.
- A la Commune de valoriser ses espaces naturels.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale, jeunesse, solidarité en date du 8 septembre 2026 ;

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés:

1. d'approuver le projet de coopération éducative entre les étudiants de 1ère année de BTS du campus horticole de La Mouillère et les enfants de 6-11 ans de l'accueil de loisirs pour mineurs de la Commune.

2. d'autoriser monsieur le maire à signer la convention relative au partenariat avec le campus horticole de La Mouillère et l'ensemble des documents s'y référant.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

La secrétaire de séance, **Le maire,**



Estelle BARON



Christophe DELAFOY

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/), faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : https://www.telerecours.fr/*

Mise en ligne le : 06/11/2026 17:15 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Saint-Cyr-en-Val
https://www.intramuros.org/saintcyrenval/documents_administratifs/86469